TARN-ET-GARONNE

MAIRIE DE COMBEROUGER

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 8
- Représentés : 2
- Votants : 8

L'an deux mille vingt trois
Le **vingt-six septembre deux mille vingt-trois** à 19 heures 30,
Le conseil municipal,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Étaient présents : E. BASTIDE, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés CHAUVET Marie-Odile a donné procuration à LASSALLE Caroline, F. ABRIAT a donné procuration à S. FIORITO.

Absents excusés : -

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 août 2023 ;
- Délibération demande de subvention à l'Agence nationale du Sport pour la création du city stade;
- Délibération demande de subvention au Département pour la création du city stade ;
- Délibération : valorisation de la mise à disposition du city stade ;
- Délibération choix du maître d'œuvre pour l'aménagement des rues au bourg ;
- Délibération suppression d'un emploi permanent à 20 h ;
- Délibération admission en non-valeur :
- Divers

Adoption du procès-verbal du 16/08/023

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2023_49 : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création du city stade.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'une plateforme multisport.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'élève à : 53 276 € HT :

RECETTES	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT
Agence Nationale du Sport (ANS)	26 638,00 €	50 %
DEPARTEMENT	15 982,00 €	30 %
AUTOFINANCEMENT	10 656,00 €	20 %
Montant Total des opérations HT	**53 276,00 €**	**100 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'APPROUVER la création d'une plateforme multisport dont son cout prévisionnel s'élève à 53 276 € HT et de SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Délibération n°2023_50 : demande de subvention au Département pour la création du city stade.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès du Département pour la création d'une plateforme multisport.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'élève à : 53 276 € HT :

RECETTES	Montants HT	Taux par rapport au montant global du projet HT
Agence Nationale du Sport (ANS)	26 638,00 €	50 %
DEPARTEMENT	15 982,00 €	30 %
AUTOFINANCEMENT	10 656,00 €	20 %
Montant Total des opérations HT	**53 276,00 €**	**100 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'APPROUVER la création d'une plateforme multisport dont son cout prévisionnel s'élève à 53 276 € HT et de SOLLICITER une subvention auprès du Département.

Délibération n°2023_51 : Valorisation de la mise à disposition du city stade.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la prévision du coût horaire de fonctionnement du city stade selon planning provisoire ci-dessous. Le city stade est à l'extérieur, il est non chauffé, ni éclairé, le seul coût horaire de fonctionnement à venir est la révision de la structure établie par l'agent technique de la collectivité : soit 30 minutes par semaine soit 2 heures par mois : 14 €uros de l'heure brut ou 336 € à l'année.

* **Ouvert au public 7 / 7 h – 24 / 24 h hors période d'occupation par l'école ou association sportive selon planning hebdomadaire ci-dessous.**							
Horaires / jours	LUNDI	Mardi	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
De 10h à 11h30	EPS école.	*	*	*	EPS école.	*	*
De 16h30 à 17h30	*	*	*	ECOLE DE FOOT GARONNE GASCOGNE	*	*	*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :

D'APPROUVER le planning du city stade et **DE VALIDER** le coût prévisionnel horaire de fonctionnement à 14 € soit 336 € à l'année.

Délibération n°2023_52 choix du maître d'œuvre pour l'aménagement des rues au bourg.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de deux rues du bourg, proche de la Mairie et indique que le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimé à 100.000,00 € HT

Pour ce faire, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la réalisation du projet.

En application de l'article R2122-8 du code de la commande publique, relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner le groupement URBACTIS (mandataire), CASALS Paysagiste concepteur (co-traitant), comme maître d'œuvre de l'opération d'aménagement de deux rues pour les missions diagnostic et avant-projet en infra (livre IV du code de la commande publique) et la mission complémentaire relevé topographique pour un montant total de 10 931,25 € HT (base + mission complémentaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner URBACTIS comme mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, et CASALS Paysagiste Concepteur co-traitant, pour un forfait définitif de 10 931,25 € HT et une enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 100 000 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché correspondant.

Délibération n°2023_53 : suppression d'un emploi permanent à 20h.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'Agent polyvalent (service cantine / ménage / surveillance garderie), il y a lieu de supprimer l'ancien poste à 20h.

Le Comité technique du CDG 82 a donné un avis favorable le 7 juillet 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De supprimer le poste ci-après décrit :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique	Réchauffement des plats et service à la cantine, ménage sur divers bâtiments (cantine, école, mairie, salle des fêtes…).	C	20 heures

Délibération n°2023_54: admission en non -valeur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publique a demandé l'admission en non-valeur des titres suivants :

Exercice	N° Titre	Tiers
2019	T-178	BESSEDE Frédéric
2019	T-192	BESSEDE Frédéric
		TOTAL 0,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus

Divers

- Gestion chaises / tables à la grande salle des fêtes : Afin de pouvoir contrôler l'état des tables et des chaises (propreté et bon fonctionnement), il a été décidé :

  - De construire un mur et mettre une porte pour fermer l'accès aux chaises et tables.

  - Après ces travaux, il faudra donner aux locataires, le nombre de chaises et tables selon leurs besoins.

  - Le locataire ne range plus les tables et chaises à la fin de la location afin de pouvoir vérifier si il n'y a pas eu de casse et de voir si le nettoyage a été fait.

- Remplacement des rideaux de la grande salle des fêtes :
  Le conseil municipal autorise le comité des fêtes à changer les rideaux de la salle des fêtes. Le Comité des fêtes prend en charge l'achat de ces rideaux.

- Remboursement de l'apéritif au Comité des fêtes pour la fête locale :

  Lors du prochain conseil municipal, prendre une délibération pour rembourser le comité des fêtes de l'apéritif local, soit 400 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Le Maire
Christian MOURIAU

La secrétaire de séance
Laëtitia CUCCAROLO

Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 26/09/2023

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	Procuration à FIORITO Samuel.
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	a donné procuration à LASSALLE Caroline
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

Excusé.

BASTIDE Estelle

CHAUVET Marie-Odile

COLLOT Sébastien

FIORITO Samuel

LABORDERIE Nathalie

LASSALLE Caroline

NASCIMBEN Sandrine

VIGUIE Stéphanie